

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MUILLE-VILLETTE

SEANCE DU 29 AVRIL 2011

Date de convocation : 19/04/2011, d'affichage : 02/05/2011.

Conseillers en exercice : 15, présents : 10, votants : 11,

L'an deux mil onze, le 29 avril à 20 heures 00 minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie, sous la présidence de Monsieur **SOUPLY** Patrick, Maire en exercice.

Etaient présents : tous les conseillers municipaux en exercice, à savoir :

Mesdames et Messieurs **BOURY** Chantal, **CHASSELON** Jean-Claude, **VAILLANT** Jean-Pierre, **FORMAN** Philippe, **LETUPPE** Frédéric, **POTIER** Bruno, **POULLE** Sophie, **SOUPLY** Patrick et **TREFCON** Virginie, **FRENOIS** Christophe, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : MM. **DUPUIS** Jacques,

Etaient absents non excusés : MM. **DUBOIS** Stéphane, **MARCHAND** Jean-Claude, **FELIX** Jean-François, **HULOT** Philippe,

Avait donné pouvoir : M. **DUPUIS** Jacques à M. **VAILLANT** Jean-Pierre,

M. **LETUPPE** Frédéric a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire a ouvert la séance et exposé ce qui suit :

COMPTE ADMINISTRATIF 2010 :

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, à l'unanimité des membres présents, vote le compte administratif 2010 comme suit :

Recettes de fonctionnement : 652 144,20 euros

Dépenses de fonctionnement : 404 947,82 euros

Recettes d'investissement : 114 982,97 euros

Dépenses d'investissement : 156 065,99 euros

Restes à réaliser en recettes d'investissement : 6 406,00 euros

Restes à réaliser en dépenses d'investissement : 72 414,00 euros.

Ce compte administratif 2010 est en conformité avec le compte de gestion 2010 dressé par le receveur municipal.

COMPTE DE GESTION 2010 :

Le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, après s'être fait présenter les budget primitif et supplémentaire de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010,
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1 : statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2 : statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3 : statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2010 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2010 :

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2010 ce jour,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010,

Décide, à l'unanimité des conseillers municipaux présents, d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement 2010 soit : 41 083,02 euros (quarante et un mille quatre vingt trois euros et 02 centimes) en section d'investissement au titre de l'exercice 2011 (recettes d'investissement : article 1068).

VOTE DES 4 TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX 2011 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 8 voix pour dont 1 pouvoir et 2 abstentions, décide de voter les taux suivants de fiscalité directe locale pour l'année 2011, comme suit :

Taxe d'habitation : 15,42 %,

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 11,64 %,

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 20,66 %,

Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 13,70 %

Permettant d'obtenir un produit fiscal attendu au compte 7311 de la nomenclature M14 de : 247 894 euros pour l'exercice 2011.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011 :

Après lecture faite des prévisions budgétaires 2011, et après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, vote le budget 2011 comme suit :

- recettes de fonctionnement : 684 908,36 euros,
- dépenses de fonctionnement : 563 006,00 euros,
- recettes d'investissement : 320 600,50 euros,
- dépenses d'investissement : 320 600,50 euros.

SUBVENTIONS 2011 :

Le conseil municipal, après discussion, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions 2011 aux associations suivantes :

La Coopérative scolaire : 1054 €, La recherche sur le Cancer à Lille : 106 €, Les Anciens Combattants de Muille-villette : 456 €, Les Donneurs de Sang : 55 €, La Croix Rouge de Ham : 106 €, Les Papillons blancs : 45 €, Centre Soio Culturel de Ham : 422 €, Les Aînés du Millénaire : 684 €, La Vie Libre de Ham : 50 €, Laclairière de Ham : 40 €, Les Mutilés du Travail : 17 €, L'Association des Parents d'Elèves de Muille-Villette : 176 €, Culture et Festivités Muilloises : 2587 €, l'Association YOKIS : 2965 €, l'ADMR d'Esmerly-Hallon : 785 €, subventions diverses : 530 €, Les Restaurants du Cœur : 150 €, Champions Pays de Somme : 110 €, Muille VTT du Pays Hamois : 150 €.

Il est à noter que le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de ne pas augmenter les subventions cette année 2011.

Pour ce qui concerne la demande de subvention exceptionnelle sollicitée par le PPCM par courrier daté du 04 février 2011 pour l'achat d'une table, le Conseil Municipal demande que cette association fournisse son bilan financier

CONTRIBUTION AU SIVOS DE PERONNE POUR L'ANNEE 2011 :

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la commune de Muille-Villette, adhérente au SIVOS de la Région de Péronne peut s'acquitter de sa contribution selon deux modalités :

- versement d'une contribution budgétaire inscrite à l'article 6554 (contribution aux organismes de regroupements),
- fiscalisation de cette contribution, c'est-à-dire recouvrement direct par les services fiscaux auprès des contribuables en complément des trois taxes directes locales.

Après avoir écouté l'exposé du Maire et après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Décide d'acquitter la contribution de l'année 2011 au SIVOS de la Région de Péronne, soit une somme de 1 205,74 euros par le versement de ladite contribution budgétaire qui sera inscrite à l'article 6554 du budget communal 2011.

CONTRAT ENFANCE ET JEUNESSE (renouvellement) :

Monsieur le Maire fait savoir que le contrat enfance et jeunesse passé avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Somme en 2006 pour une durée de 4 ans doit être renouvelé cette année.

Ce contrat permettait à l'Association YOKIS de percevoir une subvention communale de :

1500 euros en 2007,
1650 euros en 2008,
1815 euros en 2009,
1996 euros en 2010, dernière année du CEJ,

ainsi qu'une aide communale aux familles des enfants de Muille-Villette qui participaient au centre de loisirs qui se déroulaient en février, pendant les vacances de Pâques, lors des vacances scolaires d'été et pendant les vacances de la Toussaint, à raison de 5 euros par enfant par semaine de participation effective de au centre.

Le Conseil Municipal, après discussion, avant de se déterminer sur le renouvellement de ce dossier, demande au Maire de bien vouloir se rapprocher de la CAF de la Somme pour savoir si le montant de la subvention allouée doit subir une augmentation annuelle de 10% comme les 4 première années, lors de la signature du contrat ou si le Conseil Municipal est libre de choisir le montant de ladite subvention.

Ce dossier sera étudié à la prochaine réunion.

MISE EN SECURITE DE LA RD 932 (convention de fonds de concours pour la réalisation d'une étude de faisabilité et d'avant projet) :

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Muille-Villette souhaite réaliser sur la RD 932, dans sa partie urbanisée, une étude de faisabilité portant sur la mise en sécurité de cette voirie.

Cette étude permettra de définir les conditions d'implantation et de desserte des activités économiques existante ou en cours d'installation.

La Communauté de Communes du Pays Hamois est compétente pour le développement économique de son territoire et souhaite apporter son concours financier à cette opération visant notamment à permettre le déploiement de nouvelles activités économiques.

Il est donc nécessaire que la Commune de Muille-Villette passe avec la Communauté de Communes du Pays Hamois une convention de fonds de concours au titre de sa participation aux frais d'étude de faisabilité et d'avant projet pour la mise en sécurité de la RD 932 sur Muille-Villette.

Après avoir entendu le Maire et après discussion, le Conseil Municipal, par 9 voix pour dont 1 pouvoir et 2 abstentions, décide de passer une convention de fonds de concours avec la Communauté de Communes du Pays Hamois au titre de sa participation aux frais d'étude de faisabilité et d'avant projet pour la mise en sécurité de la RD 932 sur la commune de Muille-Villette.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire fait savoir que le nouveau permis de construire déposé le 05 avril 2011 par la Maison du Cil pour 22 lots a fait l'objet d'un délai d'instruction supplémentaire d'un mois.

Concernant ce dossier, Monsieur le Maire fait savoir que la Maison du Cil a demandé si la commune de Muille-Villette était toujours d'accord pour participer à l'agrandissement de la voirie comme il était prévu lors de la réunion du conseil municipal du 1^{er} juillet 2009. Le Conseil Municipal est toujours d'accord pour participer, à condition de revoir le montant des travaux puisque la longueur de la route sera moins importante que le tracé initial.

Mme POULLE demande ce qu'il en est des eaux pluviales qui s'écouleraient dans le fossé d'un particulier.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier daté du 13 avril 2011 émanant de Monsieur le Sous-Préfet de Péronne qui remercie la commune de Muille-Villette pour le concours logistique qu'elle a apporté afin de préparer la visite de Monsieur le Président de la République qui a eu lieu le 05 avril 2011 à Nesle. Le Conseil Municipal en prend bonne note.

Monsieur le Maire fait savoir que la brocante organisée par Culture et Festivités Muilloises aura lieu comme les années précédentes le 08 mai. Le Conseil Municipal en prend bonne note.

Monsieur le Maire fait savoir que le salon de l'artisanat aura lieu à la salle polyvalente les 14 et 15 mai prochain. Le Conseil Municipal en prend bonne note.

Monsieur le Maire fait savoir que la Compagnie d'Arc de Brouchy organisera les 14 et 15 mai prochain sur le terrain de la SACIS le concours de tir à l'arc fédéral -championnat de la somme sur cibles à 50 m-. Le Conseil Municipal en prend bonne note.

Monsieur le Maire fait savoir que la fête des voisins aura lieu le 27 mai prochain à partir de 19 heures à la salle polyvalente. Le Conseil municipal en prend bonne note.

Monsieur le Maire fait savoir que la remise des récompenses du Concours des Maisons Fleuries 2010 aura lieu le samedi 14 mai prochain à 11 heures en mairie. Le Conseil Municipal en prend bonne note.

Monsieur le Maire fait savoir que des travaux de pose d'une résine au sol dans le préau couvert de l'école devront être réalisés. Le Conseil Municipal en prend bonne note.

Monsieur CHASSELON Jean-Claude fait savoir que le coût prévisionnel des illuminations de Noël 2011 s'élèvera à environ 10 300 euros TTC (fourniture des illuminations : 7 300 euros, pose : 3 000 euros).

Le Conseil Municipal, après discussion, décide de poursuivre le programme des illuminations de Noël pour l'année 2011.

Rien ne restant à l'ordre du jour, le Maire déclare la séance close à 23 heures 50.

Suivent les signatures...